

Intervention de FO sur L'Information et la consultation sur l'utilisation du contingent des heures supplémentaires en 2007

Melle MARTIN (FO) - Pourrais-je enfin avoir des réponses aux nombreuses questions que FO a posées sur ce point, il y a un an ? Vous nous aviez promis une réponse écrite, que nous attendons toujours.

La direction répond qu'elle n'a pas de réponses pour les périodes passées, car elles sont spécifiques, touchent des secteurs d'activité précis et ne présentent pas d'intérêt dans le cadre de la prochaine campagne. En effet, l'utilisation du contingent est quelque chose de ponctuel et qui dépend des années.

Melle MARTIN (FO) - Alors que le salon du Bourget approche, comment se fait-il que la Direction de la Communication n'envisage pas d'utiliser d'heures supplémentaires dans son contingent annuel, alors que ce salon génère systématiquement des heures supplémentaires ? Nous avons déjà posé cette question, il y a deux ans. A cette époque, la Direction de la Communication ne figurait pas dans le tableau et avait fait effectuer des heures supplémentaires. L'an dernier, certaines unités opérationnelles ne figuraient pas au tableau alors qu'elles utilisaient toujours le contingent d'heures supplémentaires. Des progrès ont été réalisés depuis, mais nous souhaitons absolument que l'ensemble des Directions prenne bien conscience du fait que le CE doit avoir ce type d'informations et qu'il n'est ni normal ni acceptable qu'elles utilisent des heures supplémentaires alors qu'elles nous ont dit qu'elles ne le feraient pas.

Concernant l'Escale, vous mentionnez les agents commerciaux et indiquez entre parenthèses « DEP », « ARR » et « Leaders ». Il ne s'agit pas de qualifications statutaires. Nous préférierions que vous vous en teniez à ces dernières, conformément à l'article 18, et ce sur l'ensemble des secteurs. La consultation de l'annuaire Intranet livre beaucoup trop de qualifications qui n'existent pas. Nous préférons les appellations du manuel de gestion.

Concernant la DRH, beaucoup d'heures supplémentaires avaient été réalisées l'an dernier en raison du SIRH. Cette année un tout petit effectif est concerné pour le service de la paie. La Direction pense-t-elle qu'il n'y aura aucun chantier dans l'année susceptible de générer des heures supplémentaires ?

S'agissant du salon du Bourget, la totalité des agents est concernée. Or le tableau mentionne un effectif de 168. Pourtant les effectifs de la Direction du Bourget ne sont pas au nombre de 168. Nous aimerions savoir s'il y a eu une augmentation récente des effectifs de cette Direction. Pour les périodes à venir, dans les tableaux, à côté du nombre d'agents concernés, il serait souhaitable d'indiquer l'effectif total des Directions dont il est question. Ce récapitulatif permettra de savoir si la totalité des agents est concernée ou non, et de clarifier certaines informations surprenantes. En effet, il arrive souvent que les effectifs indiqués soient supérieurs à ceux des unités opérationnelles concernées.

Le Directeur général répond que cela fait effectivement plusieurs fois qu'il note une absence de prévisions de dépassement de la part de la Direction de la Communication et du Marketing. Il indique qu'il leur adressera un rappel écrit. En effet, je rejoins tout à fait votre position. Il existe une procédure d'information et tout le monde doit la respecter dans l'Entreprise.

Le projet d'utilisation du contingent des heures supplémentaires en 2007 reçoit 3 voix favorables et 3 voix défavorables (FO a voté CONTRE) et 10 abstentions. Les absents sont au nombre de 2.

